

Décision

Générale

colonial

Décision n° 196/SG/FIN autorisant M. Paul Christophe, entrepreneur de Travaux publics à Djibouti, à acquérir une parcelle de terrain.

n° 196/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
13 février 1968

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1968

Date du numéro
25 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Paul Christophe, entrepreneur de travaux publics à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain, sise à Ambouli, sur laquelle est édifié un hangar, et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 1005, au nom de M. Carnelli Egidio.